

Commune de VIC-FEZENSAC



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS-AC)

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1.CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1.1.PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2.MODE DE GESTION DU SERVICE.....	3
1.3.ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
1.4.NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	3
1.5.VOLUMES FACTURÉS.....	3
1.6.AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS.....	3
1.7.LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS).....	4
1.8.OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES.....	4
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	6
2.1.MODALITÉS DE TARIFICATION.....	6
2.2.FRAIS D'ACCÈS AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS.....	6
2.3.DÉLIBÉRATIONS FIXANT LES TARIFS.....	6
2.4.FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE.....	6
2.5.RECETTES DU SERVICE.....	7
3.INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	7
3.1.TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	7
3.2.CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS DÉFINIES EN APPLICATION DU DÉCRET N°94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIÉ.....	8
3.3.CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS DÉFINIES EN APPLICATION DU DÉCRET N°94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIÉ.....	8
3.4.CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS DÉFINIES EN APPLICATION DU DÉCRET N°94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIÉ.....	8
4.FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	8
4.1.DÉTAIL DES TRAVAUX.....	8
4.2.DÉTAIL DES ETUDES.....	8
4.3.ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE.....	9
4.4.AMORTISSEMENTS.....	9
4.5.PRÉSENTATION DES PROJETS EN COURS OU À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX.....	9
4.6.PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	9

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **X communal**

- Nom de la collectivité : **COMMUNE DE VIC FEZENSAC**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Commune**
- Compétences liée au service :

<input checked="" type="checkbox"/> Collecte	<input checked="" type="checkbox"/> Transport	<input checked="" type="checkbox"/> Dépollution
--	---	---

- Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

LA COMMUNE

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie**

1.3. Estimation de la population desservie

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 2853 habitants.

1.4. Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12	2017	2018	2019	2020	2021	2022
- abonnés domestiques	1726	1729	1772	1745	1740	1730
- abonnés non domestiques	1	1	1	1	1	1
Total des abonnés	1727	1730	1773	1746	1741	1731

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.5. Volumes facturés

Données : fluo/cosoluce/assainissement/historique/édition rôle par prestation

Volumes facturés [m ³]	2017	2018	2019	2020	2021	2022
- aux abonnés domestiques	137 906 m ³	142 116 m ³	150 224 m ³	140 523 m ³	124 326 m ³	138 663 m ³
- aux abonnés non domestiques	26 644 m ³	50 484 m ³	46 510 m ³	57 228 m ³	24 477 m ³	26 001 m ³
Total des volumes facturés	164 550 m³	192 600 m³	196 734 m³	197 751 m³	148 803 m³	164 664 m³

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 13/02/2015 : **1**

Nombre de conventions de rejet signées au 13/02/2015 : **1** Convention avec Entreprise DELPEYRAT

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

Linéaire [km]	2018	2019	2020	2021	2022
Réseau séparatif (eaux usées)	20 km200	20 Km 200	20 km 200	20 km 200	20 km 200
Réseau surpressé	680 m	680 m	680 m	680 m	680 m
Réseau unitaire	120 m	120 m	120 m	120 m	120 m
Total réseau	21 km	21 km	21 km	21 km	21 km

Nombre d'ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires par temps de pluie : 1 Déversoir du Stade des Acacias

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère une Station d'épuration (STEP)

STEP n°1 : VIC FEZENSAC
Code SANDRE de la station : 0532462V001

Traitement des effluents

Type de station :

Boues activées
 Lagunage naturel
 Lagunage aéré
 Lit bactérien
 Disques biologiques
 Filtre à sable
 Filtre planté
 Filtre enterré
 Autre (précisez)

Commune d'implantation :

Lieu-dit : **A FAGIA**

Capacité nominale : 4500 Equivalent Habitant (EH)

Le nombre d'abonnés raccordés à la station d'épuration est de : **1731** abonnés

La population raccordée à la station d'épuration est d'environ : **2853** habitants

Description de l'ouvrage

La station d'épuration est un lagunage naturel qui se compose de 3 bassins :

Bassin 1 : lagune à microphytes 24 750 m² prof 1m à 1.35m
Bassin 2 : lagune à microphytes 14 000 m² prof 0,90 à 1,45m
Bassin 3 : lagune à microphytes 9 300 m² prof 0,25m à 0,60m

La Capacité de la station : 4 500 EH

La Charge organique nominale : 270 kg DBO₅

Date de Mise en Service de la Station : Mai 1983

Le débit nominal (de temps sec) : 900 m³ / jour

Le Prétraitement : Un panier de dégrillage est installé à chaque poste de relevage et un dégraisseur statique est positionné à l'entrée de la station

La destination des Sous- produits :

Refus de dégrillage sont considérés comme des déchets ménagers, ils sont donc transférés à la décharge de HOUGA

Sables : pompage hydro cureur DUFFOUR (Lecture)

Graisses et réseau : DUFFOUR (Lecture)

Boues : néant. (Déshydratation naturelle, épaissement)

Le lieu de rejet : Rejet direct : le ruisseau de la glacière

Rejet final : la rivière de l'Osse

Industries Raccordées : 1

Système d'autosurveillance de la station d'épuration : dispositif se composant d'un préleveur fixe en entrée des eaux usées, un préleveur portable en sortie des eaux traitées et d'un débitmètre en entrée et en sortie de la station.

Une convention est passée chaque année avec la SATESE pour le suivi et conseil. Un rapport est transmis chaque année.

Principe de fonctionnement

Contrairement aux procédés d'épuration intensifs, l'épuration des eaux usées par un lagunage est un procédé extensif (grande surface). Les avantages des lagunes résident dans le fait qu'on dispose de volumes importants pour la réception des eaux résiduaires à épurer. En conséquence, les durées de séjour hydrauliques varient de quelques jours à plusieurs semaines.

L'épuration des eaux résiduaires dans des lagunes nécessite des conditions précises de fonctionnement en particulier le contenu de ces dernières ne doit pas entrer en putréfaction. Le dimensionnement est prépondérant. De faible profondeur, les lagunes développent une flore bactérienne essentiellement aérobie capable de dégrader la matière organique grâce à l'oxygène qui lui est fourni par la photosynthèse des algues de surface et par les échanges gazeux air-eau à la surface.

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	270 kg/j	540kg/j	405kg/j	67.5kg/j	18kg/j	675 m ³ /j

Prescriptions de rejet

X Déclaration en date du 22 février 2011 Arrêté Préfectoral

X Arrêté ministériel du 22 juin 2007.

Milieu récepteur du rejet : *direct* : le ruisseau de la glacière
final : la rivière de l'Osse

Rejet polluant autorisé :

Paramètre :	Flux résiduel (kg/j)	Taux minimal de réduction des substances polluantes
DBO5	17	94 %
DCO	84	84 %
MES	101	90%
NKj	20	
Pt	5	

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS] NEANT

Il n'y a pas de boues issues des ouvrages d'épuration. Elles se déshydratent naturellement, s'épaississent au fond des bassins. Le curage est envisagé en fonction des résultats des relevés bathymétriques.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Les tarifs applicables 1^{er} janvier et au 31 décembre sont les suivants :

2.1. Modalités de tarification

Tarifs		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	38 €	38€	38€	38€	38€	38€
	Coût au m ³	0.58 €/m ³	0.725€/ m ³	0.906€/ m ³	0.906€/ m ³	0,906€/m ³	0,934€/m ³
Redevances	Modernisation des réseaux	0.245	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25

2.2. Frais d'accès au service et autres prestations

Intitulé du tarif	2014 Du 01/01 au 15/10	2014 Du 16/10 au 31/12	2019	2020	2021	2022	Variation
Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)	700 €	PAC : 700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	0%
Coût du branchement	500 €	1000 €	1000 €	1000	1000 €	1000 €	0%

2.3. Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16 octobre 2014 Approbation du règlement de l'assainissement qui définit les tarifs de la Participation pour Assainissement Collectif (PAC) et du montant des travaux de raccordement au réseau facturé par la Commune.
- Délibération du 23 septembre 2021 portant modification des tarifs du service de l'assainissement

2.4. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 31/12/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont ⁽¹⁾ :

Tarifs		2018	2019	2020	2021	2022	
Collectivité	Part fixe	38	38	38	38	38	
	Coût au m ³	Pour 120 m ³	120 x0.725 =87	120 x0.906 =108.72	120 x0.906 =108.72	120 x0.906 =108.72	120 x0.934 =112,08
		Sous Total	125	146.72	146.72	146.72	150.8
Redevance pour modernisation des réseaux		30	30	30	30	30	
TOTAL FACTURE POUR 120 m ³		155	176.72	176.72	176.72	180,08	

2.5. Recettes du service

Recettes de la collectivité

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes liées à la facturation des usagers	159 208.43	203 831.66	243699.94	249 398.20	290 128.99	218 941,61
Redevances collectes reversées à l'Adour Garonne	39 921.16	35 529.37	952.85	36 966.38	35608.05	35 182,08
Total recettes de facturation	199 129.59	239 360.66	281 652.79	286 365.49	231 737 .04	254 123,69
Autres recettes						
Recettes de raccordement		3 400	14 200	7 800	8800	10800
Prime de l'Agence de l'Eau	15 155	14 111	0	0	0	
Contribution au titre des eaux pluviales						
Contribution exceptionnelle du budget général						
Recettes liées aux travaux	38 780.60	15 779	17 731.40			
Autres recettes (précisez)						
Total des recettes	253 065.19	272 650.66	313 584.16	294 165.49	240 537.04	264 923,69

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est :

$$\frac{2853 \text{ abonnés desservis} \times 100}{3000 \text{ abonnés potentiels}} = 95 \%$$

3000 abonnés potentiels

Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	Pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau collecte	
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins de 95% du linéaire estimé du réseau collecte	10
20	mise à jour du plan au moins annuelle	20
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	+ 10
+10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	+10
+10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (poste de relèvement, déversoirs)	+10
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	+10
+10	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	En cours
+10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	+10
+10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	non
+10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement	En cours

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 80%

3.2. Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié

La collecte des effluents est conforme.

3.3. Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié

Les équipements sont conformes.

3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié

La performance des ouvrages est conforme.

4. Financement des investissements

Montants des travaux payés pendant l'exercice budgétaire de 2022	47 010,71 €
Montants des études payées pendant l'exercice budgétaire de 2022	19 680,00 €
Montants des subventions	0,00 €
Montants des contributions du budget général	0,00 €

4.1. Détail des travaux

Travaux	Total TTC
Renouvellement du réseau chemin du Bouillon	17 245,20
Réalisation branchement 28 rue Raynal	6 504,00
Réalisation branchement route de Jégun	7 576,24
Travaux sur branchement EP varangue-conga	1 260,00
Travaux sur branchement EU avenue de la Hountête	2 851,20
Réalisation branchement 28 Victor Hugo	6 378,17
Travaux sur branchement EU avenue de la Hountête/Impasse du Château	5 195,90
TOTAL	47 010,71€

4.2. Détail des études

Etudes	Total TTC
Marché diagnostics lagune étude préalable au curage et à la réhabilitation des lagunes	19 680,00 €

4.3. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	406 862.89	347 169.79	285 962.97	222 389,13	156 347,71
Remboursement au cours de l'exercice					
<i>dont en intérêts</i>	15 289.98	13095.14	8 141.23	6 160,33	4 092,59
<i>dont en capital</i>	58 935.96	61 206.82	63 573.84	66 041.42	49 347,53

4.4. Amortissements

	2018	2019	2020	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	140 884.04	135 093.11	135 905.11	133 103,39	136 792,34

4.5. Présentation des projets en cours ou à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

4.5.1. Projets achevés en 2022

Achat d'un véhicule
 Achat d'une caméra d'inspection
 Finalisation de l'étude préalable au curage et à la réhabilitation des Lagunes (phase 1)
 Rénovation du réseau chemin du bouillon
 Réhabilitation et mise aux normes de l'armoire électrique du poste de relevage de Notre Dame et option télégestion

4.5.2. Projets à l'étude

Réalisation de la phase 2 de l'étude
 Pose d'un dégrilleur au poste de relevage Notre Dame
 Mise en place système de télésurveillance au poste de relevage du foot
 Pose d'une vis compactrice pour dégrilleur aux postes de relevage du foot et Notre Dame
 Pose d'un pluviomètre automatique aux lagunes
 Fermeture du poste de Notre Dame
 Rénovation réseau assainissement quartier des Tisserands
 Rénovation assainissement Carrelot de la rue Cassaignoles
 Projet rénovation assainissement route d'Eauze en 2024

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Fait à Vic-Fezensac, le 9 octobre 2023

Madame le Maire
Barbara NETO